

**ÉVITER LE NAUFRAGE DE LA GRANDE VIEILLESSE  
OUI MAIS COMMENT ?**

Dans son numéro du 26 mai, Libération se penche sur la situation des Personnes très Agées.

L'AD-PA ne peut que se féliciter de cette démarche ; pour autant elle souhaite nuancer la solution présentée comme réglant toutes les situations, c'est-à-dire éviter que les Personnes Agées aillent en établissement. En effet l'établissement n'est que le symptôme de la dévalorisation des Personnes Agées par la société.

D'une part l'établissement est la représentation visible des insuffisances de la société en matière d'aide aux Personnes Agées, insuffisance de moyens, insuffisance d'attention, insuffisance d'écoute, dévalorisation de l'existence même.

D'autre part les établissements sont le réceptacle de tous les fantasmes et de toutes les représentations négatives de la société à l'égard des Personnes Agées ; en effet c'est là que l'on voit des Personnes Agées alors qu'à domicile elles sont invisibles ; pourtant la situation est tout aussi dégradée à domicile : insuffisance de temps passé, dévalorisation de l'identité, épuisement des aidants conduisant au décès d'1/3 d'entre eux, salariés mal payés...

Pour améliorer la situation des Personnes Agées il faut donc comprendre ce qu'est l'âgisme en tant que discrimination, et valoriser l'avancée en âge, le vieillissement et les Personnes très Agées.

C'est ce que l'AD-PA tente de faire au quotidien en informant sur l'âgisme.

Parallèlement, il convient de mettre en place des dispositions simples et concrètes :

- faire en sorte que seules des Personnes Agées y ayant consenti entrent en établissement (il faut que le pourcentage de 40 % de personnes ayant accepté passe à 100 %)
- transformer les établissements actuels, enfermés par les Pouvoirs Publics dans un modèle hyper sécuritaire, en vrais domiciles où la liberté de la personne est réellement soutenue et accompagnée
- améliorer les conditions de vie en établissement et à domicile, notamment en privilégiant liberté à sécurité
- favoriser la parole des Personnes Agées vivant en établissement et à domicile comme le fait l'AD-PA à travers Citoyennage.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

-  @AssociationADPA
-  <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
-  <http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**